



Pas-de-Calais

Le Département

# 7ème CONFERENCE NATIONALE DE L'ACCUEIL TEMPORAIRE

## La mise en œuvre de SARAH pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap

Le 28 novembre 2017

Conseil départemental – Direction Autonomie Santé



Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités



Vous recherchez une place d'accueil temporaire en établissement pour personnes en situation de handicap ?



SARAH, une solution en ligne pour faciliter le recours à l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap



[www.accueil-temporaire.com](http://www.accueil-temporaire.com)

Créé par l'association GRATH, Sarah est un outil sur lequel il est possible de **consulter en temps réel la disponibilité des places d'accueil temporaire** en établissements pour personnes handicapées.

- > Vous orienter en fonction de vos besoins
- > Effectuer une demande de réservation en ligne
- > Échanger directement avec les établissements



Près de chez vous, proche de tous



## **Le Pas-de-Calais, c'est :**

- 1,5 millions d'habitants,
- Un Département organisé en 7 Maisons de l'Autonomie,
- Un Département pionnier dans la mise en œuvre du dispositif RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous),
- Un Département qui vient de voter son Pacte des Solidarités et du Développement Social pour la période 2017-2020.



## **Une stratégie d'aide aux aidants en 4 axes qui recherche**

:

- l'optimisation et le développement des solutions de Répit ,
- le développement et la lisibilité des dispositifs,
- la diversification des formules,
- le déploiement de plateformes territoriales d'aide aux Aidants sur chacun de nos territoires.



## **Des plateformes pour :**

- L'accueil, l'information, l'orientation des Aidants sur et vers les formules d'aides aux Aidants.
- L'écoute, l'évaluation, le traitement de la demande et l'accompagnement de l'Aidant vers la réponse.
- L'animation locale du réseau des prestataires de Répit.
- La mise en œuvre ou l'aide à la mise en œuvre des réponses d'aides aux Aidants, sur des prestations d'aides aux Aidants faisant défaut sur le territoire.



## Le Pas-de-Calais, une réflexion ancienne autour de l'accueil temporaire :

- Près de 100 places d'accueil temporaire tous types confondus,
- Un réseau de l'accueil temporaire PH ancien,
- Des simplifications ex : *orientation CDAPH permanent + temporaire,*
- Des CPOM, outils de la mise en œuvre des politiques publiques.



## L'émergence de SARAH :

- Début 2015 : une volonté commune ARS Département et Réseau de l'accueil temporaire.
- Un choix circonscrit : présence de l'outil OSMOSE de la MDPH.

Par conséquent, développement de SARAH sur :

- Le champ du handicap,
- L'accueil temporaire, qu'il soit complet ou de jour.



## **Les objectifs de la démarche SARAH pour le Département :**

- Faciliter l'accès à l'accueil temporaire, simplifier les démarches des usagers et de leurs proches.
- Permettre aux gestionnaires une meilleure planification de leur activité.
- Permettre au Département de mieux connaître l'activité de l'accueil temporaire, le public accueilli et le parcours des usagers.



## **Après 2 années de déploiement :**

- La quasi-totalité des EMS utilise SARAH (soit 47 structures).
- Des bases qui commencent à être fiables, un travail à poursuivre, une campagne de communication qui vient d'être lancée.
- Prérequis : une adhésion importante des gestionnaires, une fonction d'animation du réseau SARAH essentielle.





## - Les phases :

- Validation politique
- Concertation avec le GRATH pour définir le périmètre, etc.
- Réunion d'un COPIL tous les 6 mois
- Des vagues de formation
- Une vague de communication



Vous recherchez une place  
d'accueil temporaire en établissement  
pour personnes en situation de handicap ?



SARAH, une solution en ligne pour faciliter  
le recours à l'accueil temporaire des  
personnes en situation de handicap



[www.accueil-temporaire.com](http://www.accueil-temporaire.com)

Créé par l'association GRATH,  
Sarah est un outil sur lequel il est  
possible de **consulter en temps réel**  
**la disponibilité des places d'accueil**  
**temporaire** en établissements pour  
personnes handicapées.

- > Vous orienter en fonction de vos besoins
- > Effectuer une demande de réservation en ligne
- > Échanger directement avec les établissements





## - **En perspective :**

- Une exploitation de SARAHA dans le cadre des CPOM et de leurs comités de suivi à mettre en œuvre
- Et plus généralement, pour alimenter l'élaboration des stratégies départementales
- Et mieux accompagner les usagers.

# 7ème CONFERENCE NATIONALE DE L'ACCUEIL TEMPORAIRE

28 novembre 2017

Conseil départemental – Direction Autonomie  
Santé



# Pas-de-Calais

*Le Département*